

## CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Juin 2024

132x24

### ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'AMICALE DU COMITE COMMUNAL DES FEUX DE FORÊTS DES PENNES MIRABEAU

Le Conseil Municipal est informé que l'Amicale du Comité Communal des Feux de Forêts, représentée par son Président monsieur Michel DELEUIL, dont le numéro SIRET est le 503837643, a présenté un dossier de demande de subvention auprès des services municipaux pour l'année 2024.

Cette association a été créée pour promouvoir les liens amicaux entre les membres du CCFF/RCSC.

Considérant que les bénévoles de la Réserve Communale de Sécurité Civile sont des acteurs prépondérants de la protection de la forêt et de l'environnement.

Sur ces bases et vu que le dossier est complet, il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 2000,00€ (deux mille euros).

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu cet exposé

- DÉCIDE d'attribuer une subvention à l'Amicale du Comité Communal de Feux de Forêts d'un montant de 2000,00 €
- PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRETAIRE  
ROMAIN AMARO

LE MAIRE  
MICHEL AMIEL